

Le mardi 21 Avril 2026



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT**

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2026

Présents : **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Jsabel Espinas**, **Sandra Mathieu**, **Rémy Laborde-Castex**.

Excusés : **Christian Roggero** (Procuration à **Patrick Brès**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 13 – 2026 : Vote des taxes 2026

Le maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2025 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2026. Il rappelle les taux d'imposition de 2025:

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 7

Fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 21,12 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 92,30 %
- Taxe d'habitation : 19.25 %

Vote à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 026-212603781-20260421-13\_2026-DE



Charles Brès

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*